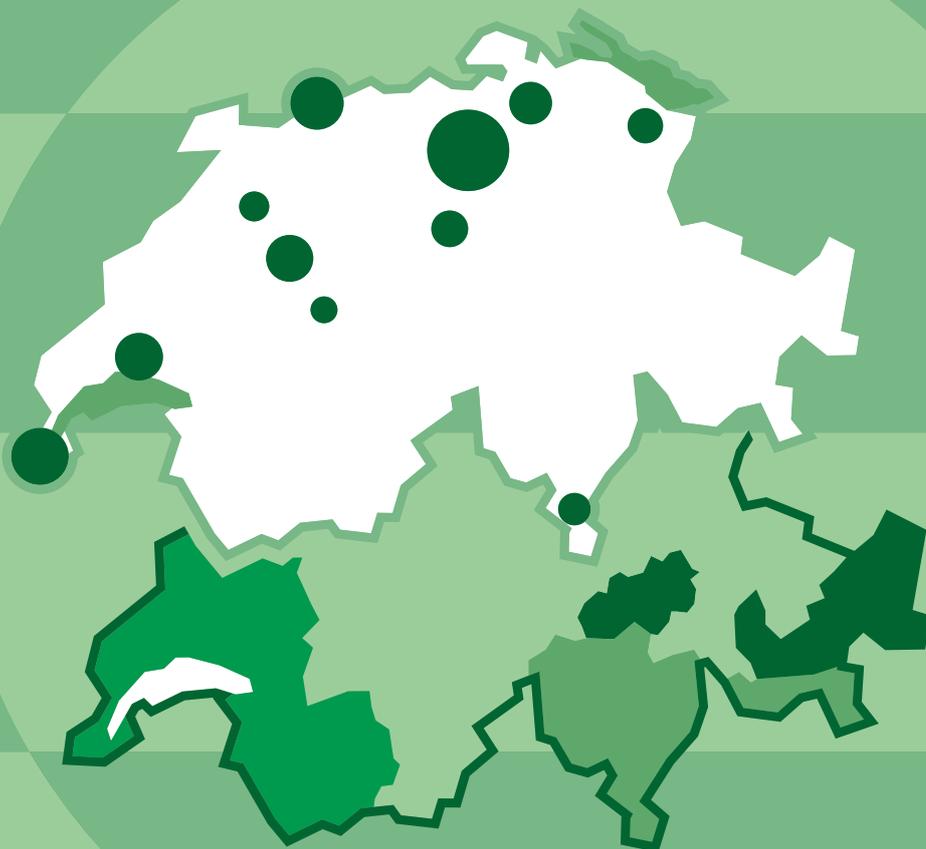


2018



21

Développement durable, disparités régionales et internationales

Neuchâtel 2019

Bassins d'emploi 2018

Rapport explicatif

Domaine «Développement durable, disparités régionales et internationales»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Typologie des communes et typologie urbain-rural 2012,

Actualités OFS, Neuchâtel 2017, 16 pages,
numéro OFS: 1591-1600

L'espace à caractère urbain 2012, Rapport explicatif,

Neuchâtel 2014, 40 pages, numéro OFS: 1475-1200

L'espace à caractère urbain en Suisse en 2012, Actualités OFS,

Neuchâtel 2014, 8 pages, numéro OFS: 1479-1200

Recensement fédéral de la population 2000 – Les niveaux géographiques de la Suisse, OFS, Neuchâtel 2005, 232 pages,

numéro OFS: 001-0033

Domaine «Analyses territoriales» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Thèmes transversaux → Analyses territoriales

Bassins d'emploi 2018

Rapport explicatif

Rédaction Daniel von Siebenthal, OFS; Florian Kohler, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2019

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Daniel von Siebenthal, OFS, tél. 058 467 34 01,
daniel.vonsiebenthal@bfs.admin.ch

Rédaction: Daniel von Siebenthal, OFS; Florian Kohler, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 21 Développement durable, disparités régionales
et internationales

**Langue du texte
original:** français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Cartes: section DIAM, ThemaKart

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2019
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1925-1800

ISBN: 978-3-303-21038-3

Table des matières

Résumé	7	4 Résultats	17
1 Introduction	9	4.1 Les bassins d'emploi	17
2 Concepts et définitions	10	4.2 Les grands bassins d'emploi	17
2.1 Les régions d'analyse	10	5 Application	23
2.2 Les régions urbaines fonctionnelles	10	6 Comparaison entre les bassins d'emploi 1980 et 2018	24
2.3 Les bassins d'emploi	10	7 Suivi et révision	25
3 Méthode de délimitation des bassins d'emploi	12	Bibliographie	26
3.1 Généralités et principes	12		
3.2 Méthodologie	12		
3.3 Délimitation des bassins d'emploi	13		
3.4 Délimitation des grands bassins d'emploi	15		
3.5 Délimitation des bassins d'emploi transfrontaliers	15		
3.6 Détermination des noms et des codes	16		
3.7 Données utilisées	16		

Résumé

En 2014, l'Office fédéral de la statistique a procédé à la révision de l'espace à caractère urbain et de la délimitation des agglomérations (*Espace à caractère urbain 2012*, publié en 2014). La révision de la typologie des communes a été menée à bien en 2017 (*Typologie des communes et typologie urbain-rural 2012*, publié en 2017). L'OFS poursuit maintenant ce travail de révision avec celle des régions MS et des bassins d'emploi.

Les régions MS (pour «Mobilité Spatiale») et les bassins d'emploi sont des territoires dans lesquels la majorité des personnes actives employées habitent et travaillent. Les deux niveaux géographiques se distinguent par leur taille: les régions MS sont relativement petites, les bassins d'emploi beaucoup plus grands. Ces niveaux, développés dans les années 80, sont largement utilisés à des fins d'analyse spatiale et de représentation cartographique.

Pour l'OFS, le but est de produire (ou permettre de produire) des statistiques à différentes échelles de pertinence: pays, cantons, communes, quartiers, autres régions d'analyse. En ce qui concerne les régions d'analyse, il s'agit de proposer des divisions du territoire qui autorisent des comparaisons spatiales et temporelles entre des entités plus ou moins similaires. L'occupation du territoire suisse ayant considérablement évolué au cours de ces 40 dernières années, il a été nécessaire de procéder à la révision des périmètres des régions d'analyse (en l'occurrence les régions MS et les bassins d'emploi) afin de les faire correspondre à la réalité actuelle du pays.

La nouvelle méthode statistique de délimitation utilise la matrice des flux pendulaires entre toutes les communes de Suisse. Une première étape consiste à créer des régions pour l'ensemble du pays sur la base de critères homogènes. Par itérations successives, l'algorithme va progressivement regrouper des communes en des régions dont la majorité des actifs employés vivent et travaillent. Lors de la deuxième étape, les plus grandes régions urbaines (identifiées sur la base du nombre d'habitants, d'emplois et de nuitées hôtelières) sont une nouvelle fois subdivisées afin que les bassins d'emploi soient spatialement aussi comparables que possible. Au total, ce sont 101 bassins d'emploi qui sont ainsi délimités. Ces derniers sont ensuite regroupés en seize grands bassins d'emplois. Enfin, en parallèle, des bassins d'emploi transfrontaliers sont calculés. Ceux-ci sont au nombre de dix.

Cette nouvelle méthode présente plusieurs avantages: elle est simple et transparente; elle fait appel à une seule variable, les flux pendulaires entre les communes; elle permet d'appliquer des critères uniformes pour l'ensemble du pays; elle est également identique à la méthode utilisée dans plusieurs pays européens et par l'office statistique de l'Union européenne, Eurostat.

1 Introduction

Les niveaux géographiques permettent de réaliser des études statistiques à différentes échelles, du niveau local au niveau national. Selon les buts des analyses, il peut être intéressant de traiter et représenter les données à l'échelle du pays. Les moyennes au niveau national ne peuvent toutefois exprimer la diversité du territoire suisse et les réalités locales. Que ce soit pour exprimer les conditions de vie des habitants, pour mesurer le développement économique régional ou pour les besoins de la politique, une trame plus fine est souvent nécessaire.

Les données et analyses statistiques spatialisées revêtent dès lors une importance cruciale lorsque l'on souhaite mettre en relief des phénomènes au niveau régional. Les recensements de la population et des entreprises de l'OFS par exemple comportent un grand nombre de données qui peuvent être spatialement valorisées. Plusieurs niveaux géographiques sont basés sur les limites des entités administratives. Les niveaux institutionnels (communes, cantons, pays) offrent déjà des possibilités intéressantes de mise en valeur des données. Les typologies (comme la typologie des communes) et les régions d'analyse (comme les bassins d'emploi ou les agglomérations), permettent d'exploiter les statistiques selon d'autres logiques territoriales. Elles sont élaborées et mises à jour par l'OFS, et utilisées par un grand nombre de partenaires internes et externes.

La mise à jour des niveaux géographiques non-institutionnels est indispensable afin de tenir compte des fusions de communes. Par ailleurs, les niveaux géographiques doivent refléter l'évolution de la réalité du territoire suisse. C'est pourquoi l'OFS actualise et révis¹ périodiquement l'ensemble de ces niveaux. Les travaux s'appuient sur les recherches les plus récentes effectuées en Suisse et à l'étranger. La révision des bassins d'emploi, dont la délimitation date du début des années 1980, répond à cette nécessité.

Le chapitre 2 présente la terminologie et la définition qui sous-tend le concept de bassin d'emploi. Le chapitre 3 aborde les aspects méthodologiques en décrivant pas à pas le processus de calcul et les quelques ajustements qui ont été nécessaires. Les résultats sont présentés au chapitre 4 et des exemples d'utilisation au chapitre 5. Les principales différences entre l'ancienne version (Régions MS) et la nouvelle (Bassins d'emploi) sont abordées au chapitre 6. Enfin, le chapitre 7 aborde la question des futures révisions.

Encadré 1: terminologie

Jusqu'à la présente révision, les bassins d'emploi et les grands bassins d'emploi publiés par l'OFS portaient le nom, respectivement, de «Régions MS» et de «Bassins d'emploi». Désormais, la terminologie suivante est utilisée: **Bassins d'emploi** pour Régions MS et **Grands bassins d'emploi** pour Bassins d'emploi. En effet, si l'appellation de «Régions MS» est bien connue des utilisateurs suisses depuis la création de ce niveau géographique, elle ne correspond toutefois pas à la terminologie généralement retenue. De plus l'acronyme MS pour mobilité spatiale n'est pas intuitif, en particulier en allemand.

¹ La mise à jour se limite à adapter de manière régulière les périmètres des niveaux non institutionnels aux changements intervenant dans les niveaux institutionnels (par exemple, lors de fusions de communes). L'actualisation consiste à utiliser la même méthode de calcul, mais avec de nouvelles données. Une révision revient par contre à revoir les méthodes de calcul et les définitions (voir chapitre 7).

2 Concepts et définitions

2.1 Les régions d'analyse

La production de statistiques à différentes échelles de pertinence permet d'améliorer la connaissance fine d'un territoire et de ses différentes composantes. Les informations fournies permettent par exemple de mesurer les forces et les faiblesses d'une région ou de comparer des unités spatiales entre elles.

Les régions d'analyse établies depuis de nombreuses années par l'OFS (Bassins d'emploi ou Agglomérations) constituent de telles unités spatiales, construites à l'aide de méthodes statistiques. Elles servent de base à des analyses spatiales et permettent d'illustrer visuellement des phénomènes (cartographie).

Une définition statistique de ces régions d'analyse doit se fonder sur des critères et des seuils objectifs et homogènes sur l'ensemble du territoire concerné (en l'occurrence, la Suisse). C'est l'une des conditions fondamentales si l'on veut s'assurer que les régions délimitées sont comparables entre elles.

2.2 Les régions urbaines fonctionnelles

Selon la définition de l'OCDE, une *région urbaine fonctionnelle* est constituée d'une zone urbaine densément peuplée et d'une région environnante dont le marché du travail est fortement intégré dans la zone urbaine centrale (OCDE 2012). Les *régions fonctionnelles*

sont des zones caractérisées par un degré de cohésion élevé, que celle-ci soit la conséquence d'une évolution historique, de la géographie (régions naturelles, bassins-versants) ou d'une spécialisation liée au développement économique par exemple. Par *région urbaine fonctionnelle*, on entend plus spécifiquement des territoires constitués d'un centre urbain et d'une zone d'où proviennent les pendulaires qui s'y rendent. Elles sont délimitées sur la base de la statistique des mouvements pendulaires en direction d'un centre urbain (flux pendulaires dans un seul sens). À titre d'exemple, les agglomérations sont des régions urbaines fonctionnelles (G1).

Les régions urbaines fonctionnelles ne couvrent pas l'ensemble du territoire, mais seulement les espaces situés à proximité d'un centre.

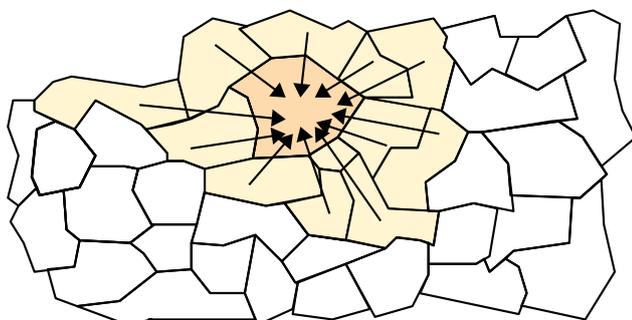
2.3 Les bassins d'emploi

La notion de *bassin d'emploi* décrit des régions fonctionnelles dans lesquelles la majorité des personnes actives employées habitent et travaillent. À la fois espace de vie et de travail, un bassin d'emploi n'est par conséquent pas forcément lié à un centre urbain important. Dans un bassin d'emploi, ce ne sont pas les mouvements vers un lieu particulier qui sont pris en compte, mais les relations entre toutes les entités qui composent une

Régions urbaines fonctionnelles et bassins d'emploi

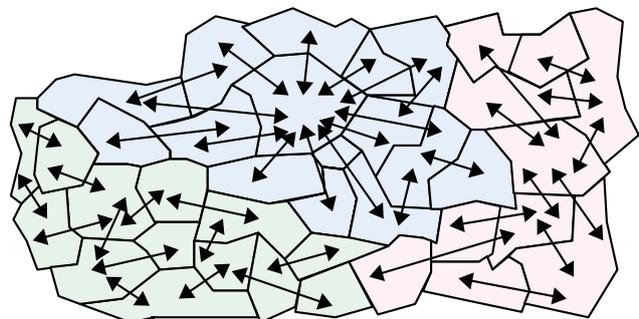
G1

Région urbaine fonctionnelle



- Commune-centre d'agglomération
- Commune de la couronne d'agglomération
- Flux pendulaires

Bassin d'emploi



- Bassin d'emploi A
- Bassin d'emploi B
- Bassin d'emploi C

Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

région. Lorsque la majorité des personnes actives restent dans une région quand elles se rendent à leur travail, on parle alors de bassin d'emploi (G1).

Pour créer des bassins d'emploi, on utilise une matrice des flux pendulaires (de la population active occupée) entre des entités spatiales (origine: lieu de domicile; destination: lieu de travail). Le partitionnement consiste alors à regrouper, par itérations successives, ces entités spatiales dont les échanges pendulaires sont les plus importants.

Afin de délimiter ces bassins, il est nécessaire de définir des seuils comme par exemple le nombre minimal de personnes actives occupées que doit contenir une région, ou la proportion de personnes actives occupées qui doivent vivre et travailler dans la même région.

Jusqu'à maintenant en Suisse, ces niveaux géographiques portaient le nom de, respectivement, «Régions MS» et «Bassins d'emploi». Dans le cadre de cette révision et afin d'adapter le nom de notre nomenclature à celle couramment utilisée, il a été décidé de modifier les dénominations de la manière suivante (voir aussi encadré 1):

Bassins d'emploi → **Grands bassins d'emploi**

Régions MS → **Bassins d'emploi**

3 Méthode de délimitation des bassins d'emploi

3.1 Généralités et principes

Afin de déterminer le cadre général de la révision et quels besoins elle devait satisfaire, la nouvelle méthode de délimitation des bassins d'emploi a été élaborée en collaboration avec un groupe d'experts et des représentants des utilisateurs de ce niveau géographique.

Les principes suivants se sont dégagés des discussions :

- Les bassins d'emploi sont délimités sur la base de critères et seuils statistiques uniformes au plan national.
- La définition est fondée sur des critères scientifiques et analytiques.
- L'unité statistique de base est la commune.
- La définition est transfrontalière (mais obéit à une perspective suisse) et est compatible au plan international.
- Le nombre de bassins d'emploi doit être proche du nombre actuel de Régions MS.
- Les flux pendulaires (nombre de pendulaires entre les différentes communes) constituent la variable de base.
- Les grands bassins d'emploi constituent des regroupements des bassins d'emploi.
- De manière générale, les critères d'ordre institutionnel (par ex., les limites cantonales) interviennent à titre subsidiaire uniquement.

3.2 Méthodologie

La nouvelle définition s'inspire de celles qui ont été développées dans d'autres pays d'Europe. Elle s'appuie en particulier sur les travaux menés en Grande-Bretagne (Coombes et al. 1986, Coombes et Bond 2008, Coombes et al. 2012), en Italie (Franconi, D'Alò et Ichim 2016) et à Eurostat (Eurostat 2015). Ces travaux ont conduit à l'adaptation par Istat (Institut statistique national italien) de l'algorithme développé par Coombes et Bond et à son implémentation dans le logiciel R. Cette méthode a récemment été testée dans plusieurs pays (Italie, France, Portugal, Pologne pour en citer quelques-uns). Une concertation au niveau européen visant à développer une solution de calcul uniformisée des bassins d'emploi, a permis à plusieurs partenaires, dont la Suisse, de le tester dans différents contextes territoriaux.

La méthode consiste à regrouper des communes sur la base de la taille des flux pendulaires entre elles. Ainsi, les communes qui entretiennent de ce point de vue les plus fortes relations sont réunies en des bassins d'emploi. Des seuils différents sont

Paramètres

T1

	Variable ¹	Définition
1	minSZ	nombre minimal d'actifs occupés par région
2	tarSZ	valeur-cible du nombre d'actifs occupés par région
3	minSC	part minimale d'actifs occupés habitant et travaillant dans une même région
4	tarSC	valeur-cible de la part d'actifs occupés habitant et travaillant dans une même région

¹ voir encadré 2

Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

Encadré 2: L'algorithme de Coombes et Bond adapté par Istat

La méthode vise à agréger des communes qui satisfont des conditions particulières (principes de cohésion interne et de différenciation externe). Elle est basée sur les relations fonctionnelles qu'entretiennent les communes, mesurées par le biais des flux pendulaires. Le **nombre de personnes actives occupées** et **l'indépendance**, exprimée par la proportion de personnes qui vivent et travaillent dans une région, constituent les propriétés essentielles de la méthode.

Pour chacune de ces propriétés, on définit deux valeurs: une valeur minimale et une valeur-cible, ce qui conduit à déterminer 4 paramètres (T1).

L'indépendance d'une région est mesurée à la fois du point de vue de l'offre et de la demande:

Offre: nombre de personnes vivant et travaillant dans une région divisé par le nombre total d'actifs occupés dans cette région

Demande: nombre de personnes vivant et travaillant dans une région divisé par le nombre total d'emplois dans cette région

Un groupe de communes forme un bassin d'emploi si la condition de validité suivante est remplie:

$$\frac{\min SC}{\text{tarSC}} \leq \left(1 - \left(1 - \frac{\min SC}{\text{tarSC}}\right) \cdot \text{MAX}\left(\frac{\text{tarSZ} - \text{SZ}}{\text{tarSZ} - \min SZ}, 0\right)\right) \cdot \left(\frac{\text{MIN}(\text{SC}, \text{tarSC})}{\text{tarSC}}\right)$$

Par itérations successives, l'algorithme va évaluer chacune des unités spatiales au regard de la condition de validité ci-dessus.

appliqués pour calculer les grands bassins d'emploi. Enfin, une approche transfrontalière est également effectuée, les bassins d'emploi ne se limitant pas partout aux frontières nationales.

Cette méthode nécessite d'avoir à disposition une matrice pendulaire entre des entités spatiales (dans notre cas, les communes), ainsi que la fixation de seuils pour les variables décrites dans le tableau T1 (voir encadré 2).

3.3 Délimitation des bassins d'emploi

Étape 1: Délimitation des régions pour l'ensemble de la Suisse

Lors de la première étape, l'algorithme est utilisé pour procéder à une première partition de l'ensemble du territoire suisse à l'aide de la matrice des flux pendulaires 2014. Les entités regroupées lors de cette étape sont les communes à l'état au 1.1.2018. Les valeurs des seuils figurent au tableau T2.

Variables et seuils retenus pour la première étape T2

Variable ¹	Seuils par région
minSZ	3 000
tarSZ	5 000
minSC	0,57
tarSC	0,75

¹ voir tableau T1

Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

Ces seuils sont déterminés de manière empirique, avec comme objectif de répondre au souhait d'une majorité des utilisateurs de conserver un nombre de régions proche de l'actuel (106).

Le processus de calcul nécessite différentes étapes de validation et de consolidation. Les résultats bruts sont ajustés en éliminant les enclaves, qui sont attribuées à la région qui les entoure. Si une enclave se situe entre deux régions, elle est attribuée à la région voisine vers laquelle elle a les flux pendulaires les plus importants. Dans notre cas cinq communes sont concernées.

Par ailleurs, pour mesurer la robustesse des résultats, la matrice des flux pendulaires 2011 a été utilisée à l'aide de la même méthode et avec les mêmes seuils que ceux utilisés avec la matrice pendulaire 2014. Sur la base de la matrice 2014, une grande région réunissant Lucerne et Zoug est définie alors que sur la base de la matrice 2011 deux régions distinctes apparaissent. Dans la mesure où c'est la seule région comportant deux centres urbains d'importance, il a été décidé de conserver le résultat obtenu à l'aide de la matrice des flux pendulaires 2011. Quelques corrections ont en outre été apportées, essentiellement pour les communes «orphelines» de leur canton ou de leur district et qui montrent une classification différente entre les résultats déduits

Les 79 régions issues de la première étape de calcul

G 2



Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

des matrices 2011 et 2014. Dix communes sont concernées par ces derniers ajustements. Cette étape conduit à l'identification de **79 régions** (G2)¹.

Étape 2: Subdivision des grandes régions urbaines et bassins d'emploi définitifs

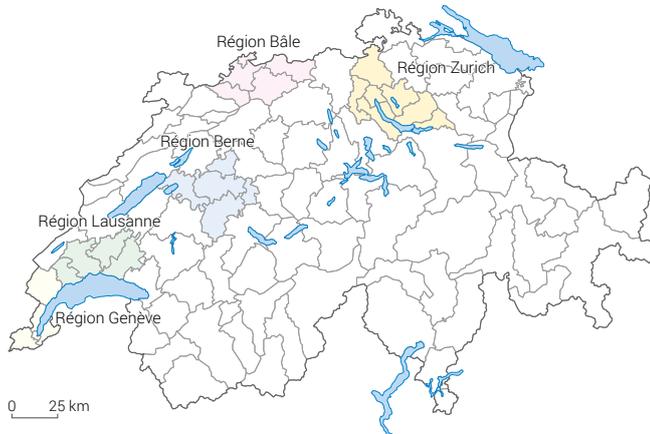
En appliquant les seuils retenus, il apparaît que des régions de très grande taille se forment autour des grands centres urbains (carte G3, périmètres en couleur). Ce résultat est correct et pertinent; l'attractivité des grandes agglomérations s'exprime notamment par la densité des flux pendulaires. Cependant, afin d'assurer une certaine homogénéité spatiale sur l'ensemble du territoire national, ces grandes régions urbaines ont été subdivisées. De plus, des bassins d'emploi à part entière pour les communes les plus grandes ont été créés.

Pour effectuer la sélection des régions devant faire l'objet d'un nouveau découpage et des communes susceptibles de devenir à elles seules des bassins d'emploi à part entière, les grandeurs de référence utilisées sont le nombre d'habitants, le nombre d'emplois et le nombre de nuitées hôtelières converties en équivalents-habitants (abréviation HEN, voir encadré 3) pour l'année 2014. Les grandes régions urbaines faisant l'objet d'une subdivision dépassent le seuil de **5% du total des HEN** en Suisse; les communes constituant des bassins d'emploi à elles seules excèdent **2,5% du total des HEN** en Suisse.

¹ Les cartes détaillées et la liste des bassins sont présentées dans le chapitre 4.

Les 5 grandes régions urbaines et leurs bassins d'emploi

G3



Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

Encadré 3: La grandeur HEN

L'acronyme HEN désigne la somme des **habitants** (HAB, population résidente permanente), des **emplois** (EMP) et des **nuitées hôtelières** (hôtels et établissements de cure) converties en équivalents-habitants. Pour les nuitées hôtelières, les équivalences se calculent de la manière suivante: un hôte fictif qui passerait pendant un an toutes ses nuits à l'hôtel dans une commune donnée (= 365 nuitées) est assimilé à un habitant travaillant dans cette commune. Les touristes sont ainsi pris en considération comme population de jour (= emplois, recensés au lieu de travail) et comme population de nuit (= habitants, recensés au lieu de domicile). La formule mathématique est ainsi la suivante: $HEN = HAB + EMP + (nuitées\ hôtelières \times 2) / 365$. Le coefficient 2 correspond au double comptage de la population de jour et de la population de nuit.

L'application de ces seuils a conduit à subdiviser les régions de Zurich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne (T3) et à considérer les communes de Zurich, Genève et le demi-canton de Bâle-Ville (car les deux autres communes de ce canton (Riehen et Bettingen) se retrouveraient sinon isolées) comme des bassins d'emploi à part entière (T4).

Pour la subdivision des cinq grandes régions urbaines, l'algorithme utilisé dans l'étape 1 ne donnant pas des résultats satisfaisants, un algorithme de classification hiérarchique a été utilisé. Chacune des communes appartenant à une grande région urbaine constitue une commune d'origine des pendulaires. Toutes les communes de destination sont conservées, qu'elles soient situées ou non dans la grande région. Pour chaque commune d'origine, les parts relatives des pendulaires dans les communes de destination sont ensuite calculées. Sur la base de cette matrice un indice de dissimilarité de Bray-Curtis

(Legendre & Legendre 1998) est calculé. Une classification hiérarchique selon la méthode de Ward (Saporta 2006) est ensuite appliquée. Les communes sont ainsi regroupées en fonction de la similarité des flux pendulaires sortants. Si elles existent, les exclaves sont corrigées afin de définir des sous-régions d'un seul tenant. Pour chacune des grandes régions urbaines, le nombre de bassins d'emploi a été déterminé empiriquement. Différents tests ont été effectués de manière à ce que le résultat fasse sens non seulement sur le plan fonctionnel, mais également du point de vue morphologique.

Les grandes régions urbaines ont été subdivisées selon les résultats du tableau T5 et de la carte G3. Au total, 27 bassins d'emploi sont délimités dans les grandes régions urbaines. Les étapes 1 et 2 permettent de définir les **101 bassins d'emploi** de la Suisse, qui remplacent les 106 régions de mobilité spatiale (Régions MS) de 1980.

Les 10 plus grandes régions selon le nombre de HEN en 2014

T3

Région urbaine ¹	HEN 2014 ²	
Zurich	2 274 000	plus de 5% du total des HEN en Suisse = Grande région urbaine
Bâle	976 000	
Genève	956 000	
Berne	789 000	
Lausanne	705 000	
Aarau	509 000	
Saint-Gall	425 000	
Lucerne	423 000	
Baden	417 000	
Zoug	322 000	

¹ nom de la plus grande commune de la région² voir encadré 3

Source: OFS – STATENT, STATPOP, HESTA

© OFS 2019

Les 10 plus grandes communes selon le nombre de HEN en 2014

T4

Commune	HEN 2014 ¹	
Zurich	867 000	plus de 2,5% du total des HEN en Suisse = Bassin d'emploi
Genève	382 000	
Bâle	361 000	
Berne	317 000	
Lausanne	255 000	
Winterthour	178 000	
Lucerne	168 000	
Saint-Gall	157 000	
Lugano	122 000	
Biel/Bienne	94 000	

¹ voir encadré 3

Source: OFS – STATENT, STATPOP, HESTA

© OFS 2019

Subdivision des grandes régions urbaines**T5**

Grande région	Subdivision
Zurich	8 bassins d'emploi (7+1 pour la ville-centre)
Genève	5 bassins d'emploi (4+1 pour la ville-centre)
Bâle	5 bassins d'emploi (4+1 pour le demi canton de Bâle-Ville)
Berne	5 bassins d'emploi
Lausanne	4 bassins d'emploi

Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

3.4 Délimitation des grands bassins d'emploi

Une fois les bassins d'emploi définis, il a été procédé à leur regroupement en régions plus étendues. Pour ce faire, la matrice des flux pendulaires 2014 entre les 101 bassins d'emploi a été calculée et l'algorithme utilisé dans l'étape 1 (voir chapitre 3.3) a été utilisé en relevant les seuils (T6). 16 grands bassins d'emploi sont ainsi définis (G4).

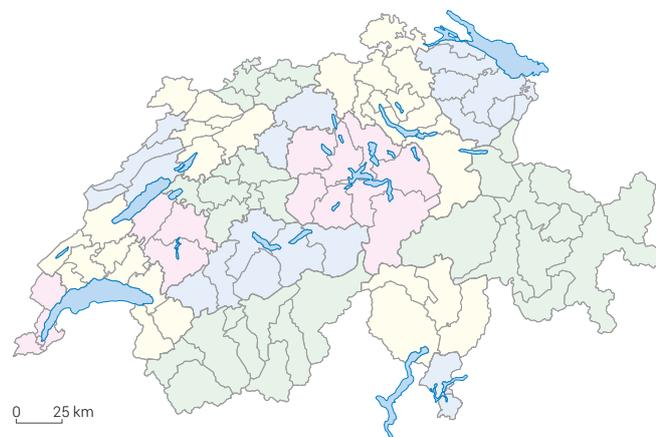
Variables et seuils retenus en vue de la délimitation des grands bassins d'emploi**T6**

Variable ¹	Seuil par région
minSZ	50 000
tarSZ	80 000
minSC	0,7
tarSC	0,9

¹ voir tableau T1

Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

Les 16 grands bassins d'emploi**G4**

Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

3.5 Délimitation des bassins d'emploi transfrontaliers

Dans certaines zones, les échanges entre la Suisse et les régions limitrophes sont très importants. La nouvelle délimitation des agglomérations réalisée dans le cadre des travaux menés par l'OFS sur l'espace à caractère urbain (OFS 2014) reconnaît douze agglomérations transfrontalières.

Dans la présente révision des bassins d'emploi, la dimension transfrontalière apparaît également. Des tests sur la base d'une matrice des flux pendulaires incluant les communes suisses et les communes étrangères à proximité de la Suisse ont été effectués, mais n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Dans plusieurs cas, des régions étaient formées incluant seulement un petit nombre de communes suisses. Ceci est problématique car la majorité des utilisateurs procède à des analyses spatiales se limitant au territoire national.

Une approche alternative a donc été développée afin d'ajouter une dimension transfrontalière tout en maintenant des régions qui ont un sens lorsque seules les communes suisses sont considérées. Afin de conserver les périmètres définis en Suisse, une matrice des flux pendulaires entre les 79 régions calculées lors de la première étape (voir chapitre 3.3) et les communes de l'étranger a été créée. À partir de cette matrice des flux pendulaires, les bassins d'emploi transfrontaliers ont été calculés, avec le même algorithme et avec les mêmes seuils que lors de l'étape 1. Comme dans cette dernière, les enclaves ont été éliminées. De plus, les régions transfrontalières qui ne contenaient que 1 ou 2 communes étrangères (communes «orphelines») n'ont pas été retenues, ces dernières étant réattribuées à la région voisine de leur pays.

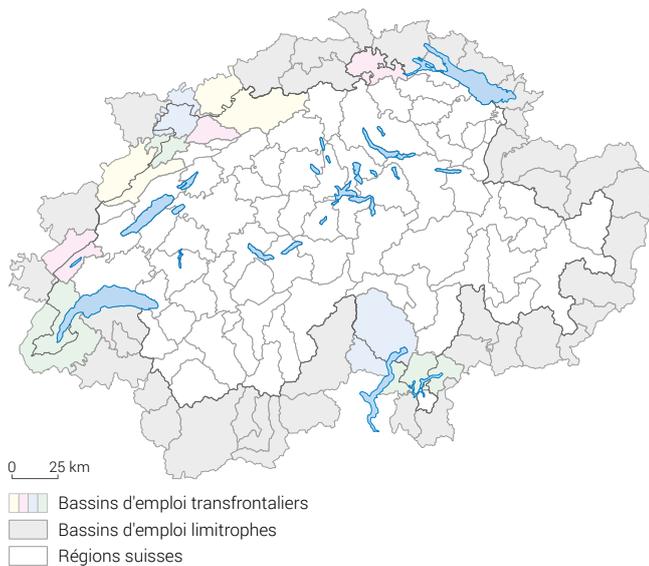
Dix bassins d'emploi transfrontaliers sont ainsi délimités à Genève, dans l'arc jurassien, à Bâle, à Schaffhouse et au Tessin. Partout ailleurs, les bassins d'emploi ne chevauchent pas la frontière (G5). Pour donner une vision aussi complète que possible, des régions limitrophes ont également été calculées. Il n'appartient cependant pas à l'OFS de définir ces bassins d'emploi uniquement à l'étranger. Ceux-ci sont présentés uniquement dans ce document et à titre indicatif.

Le fait que les résultats ne font pas apparaître de bassins d'emploi transfrontaliers dans le sud du Tessin, le Rheintal ou la région de Bâle-Lörrach (D) par exemple est dû à plusieurs facteurs:

- Dans les régions citées, des centres urbains sont situés à l'étranger à proximité de la frontière (Lörrach dans la région de Bâle, Côme et Varese au sud du Tessin, Vaduz/Schaan, Bregenz, Dornbirn ou Feldkirch à l'est du Rheintal). Les seuils utilisés, relativement bas, expliquent que des bassins d'emploi se créent autour d'eux.
- Selon la méthode, les bassins d'emploi suisses calculés lors de l'étape 1 ne peuvent être modifiés lors du calcul des bassins transfrontaliers. Cela signifie qu'une commune suisse ne peut plus être rattachée à un bassin d'emploi qui serait situé pour l'essentiel à l'étranger, indépendamment du bassin suisse dont elle fait partie.

Les bassins d'emploi transfrontaliers

G 5



Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

- Enfin, dans trois cas (Buchs (SG), Monthey et Val-de-Travers), les bassins d'emploi transfrontaliers n'englobaient qu'une ou deux communes de l'étranger. Ils n'ont pas été retenus (traitement des communes «orphelines» identique à celui décrit ci-dessus dans l'étape 1).

Bien qu'étant tout à fait pertinent également à l'échelle des grands bassins d'emploi, l'aspect transfrontalier n'a pas été pris en compte. Une telle prise en compte demande l'inclusion dans les calculs d'un espace très large autour de la Suisse. Un tel travail ne pourrait s'effectuer que dans le cadre d'un projet conjoint entre les différents instituts nationaux de statistiques concernés ou dans le cadre d'un projet européen.

3.6 Détermination des noms et des codes

Chacun des nouveaux bassins d'emploi s'est vu attribuer le nom de la (ou des) commune(s) principale(s). Ainsi, le nom est celui de la commune principale qui, dans le bassin d'emploi concerné, a le plus grand nombre de HEN (encadré 3). Si une autre commune atteint 75% de ce nombre, son nom entre dans la dénomination. Si une troisième commune remplit ce critère, elle n'est par contre pas retenue, ceci pour éviter la création de noms très longs.

Deux exceptions doivent être signalées pour lesquelles la 2^e commune a moins de 75% des HEN de la première, mais est quand même retenue: le bassin d'emploi d'Aarau, auquel est attribué le nom de Aarau-Olten et celui de Saanen, nommé Saanen-Château-d'Oex.

Les grands bassins d'emploi prennent soit le nom de la commune principale précédé du mot «région», soit le nom de la région géographique présentant un périmètre similaire.

La liste des noms des bassins d'emploi et des grands bassins d'emploi se trouve dans le chapitre 4.

Afin de permettre l'identification rapide des régions, des codes sont introduits pour chacun d'eux. Pour les 16 grands bassins d'emploi un code à 2 digits est utilisé et ceux-ci sont numérotés de 01 à 16, d'ouest en est.

Pour les 101 bassins d'emploi, un code à 5 digits est utilisé. Les deux premiers digits correspondent au code du grand bassin d'emploi dont elles font partie. Pour les digits 3 et 4, les 79 régions (donc avant subdivision des grandes régions urbaines, voir l'étape 1, ch. 3.3) sont numérotées à l'intérieur de chaque grand bassin d'emploi à partir de 01 et également d'ouest en est. Finalement dans le 5^e digit les sous-régions des grandes régions urbaines (voir étape 2, ch. 3.3) sont numérotées à partir de 1 et d'ouest en est. Si une région n'est pas dans une grande région urbaine le 5^e digit égale 0.

Cette manière de coder permet aux utilisateurs de pouvoir facilement extraire les 79 régions de l'étape 1 en supprimant le dernier digit.

Pour indiquer les régions transfrontalières, le signe «T_» est ajouté devant le code de la région.

3.7 Données utilisées

Les données utilisées pour le calcul de délimitation des bassins d'emploi sont présentées dans le tableau T7.

Les données nécessaires à la délimitation des parties transfrontalières proviennent de l'étranger, où elles sont disponibles dans une qualité satisfaisante qui autorise les comparaisons avec les données suisses.

Données utilisées

T 7

Données	Source
Flux de pendulaires 2011 et 2014	OFS, AVS, STATPOP et STATENT (données appariées)
Population résidente permanente au 31.12.2014	OFS, STATPOP
Nombre d'emplois (12.2014)	OFS, STATENT
Nuitées dans les hôtels et établissements de cure (2014)	OFS, HESTA
Frontières communales état: 01.01.2018	OFS, SWISSTOPO

Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

4 Résultats

4.1 Les bassins d'emploi

La carte G7 présente les 101 bassins d'emploi définis selon la méthode décrite au point 3. Le tableau T9 dresse la liste des grands bassins d'emploi et des bassins d'emploi, avec leur population et le nombre d'emplois. L'attribution de chaque commune aux bassins d'emploi est disponible dans l'application des communes suisses (www.agvchapp.bfs.admin.ch).

Le nombre d'habitants est très variable d'un bassin d'emploi à un autre (T8), ce qui est l'expression d'une polarisation croissante autour des grands centres urbains. Cela montre également que les régions périphériques constituent de véritables bassins de vie relativement indépendants.

Classes de grandeur des bassins d'emploi selon la population 2017

T8

Délimitation des classes selon le nombre d'habitants	Nombre de bassins d'emploi	En % de la population suisse totale
200 000 et plus	10	31,4
de 100 000 à 199 999	21	36,7
de 50 000 à 99 999	26	20,5
de 20 000 à 49 999	20	7,7
de 10 000 à 19 999	18	3,1
9 999 et moins	6	0,6

Sources: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse, STATPOP

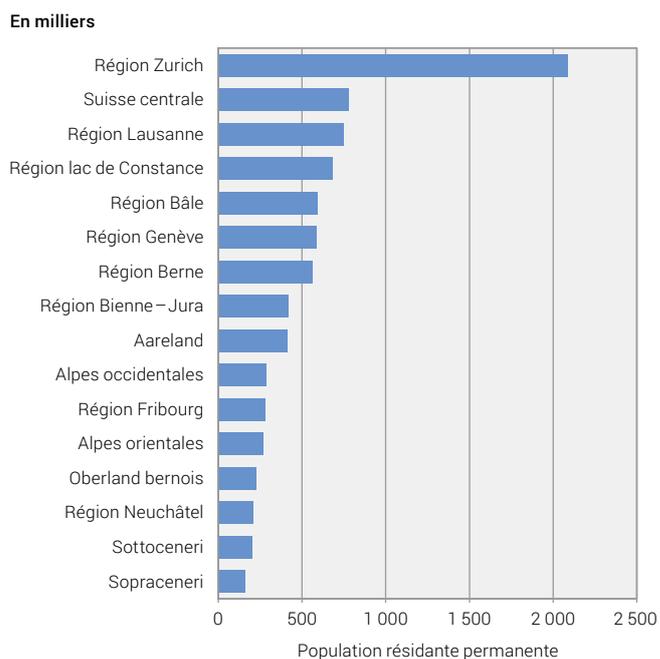
© OFS 2019

4.2 Les grands bassins d'emploi

La nouvelle définition des grands bassins d'emploi montre que le grand bassin d'emploi de la Région Zurich est avec plus de 2 millions d'habitants clairement le plus peuplé (G6), suivi de la Suisse centrale (750 000) et la Région Lausanne (710 000). Le plus petit, Sopraceneri, ne compte quant à lui qu'un peu plus de 150 000 habitants. En ce qui concerne les régions de Bâle et Genève, il faut relever qu'à l'échelle des grands bassins d'emploi, leur aire d'influence dépasse largement les frontières nationales, ce qui ne transparaît pas dans ces chiffres.

Population par grand bassin d'emploi en 2017

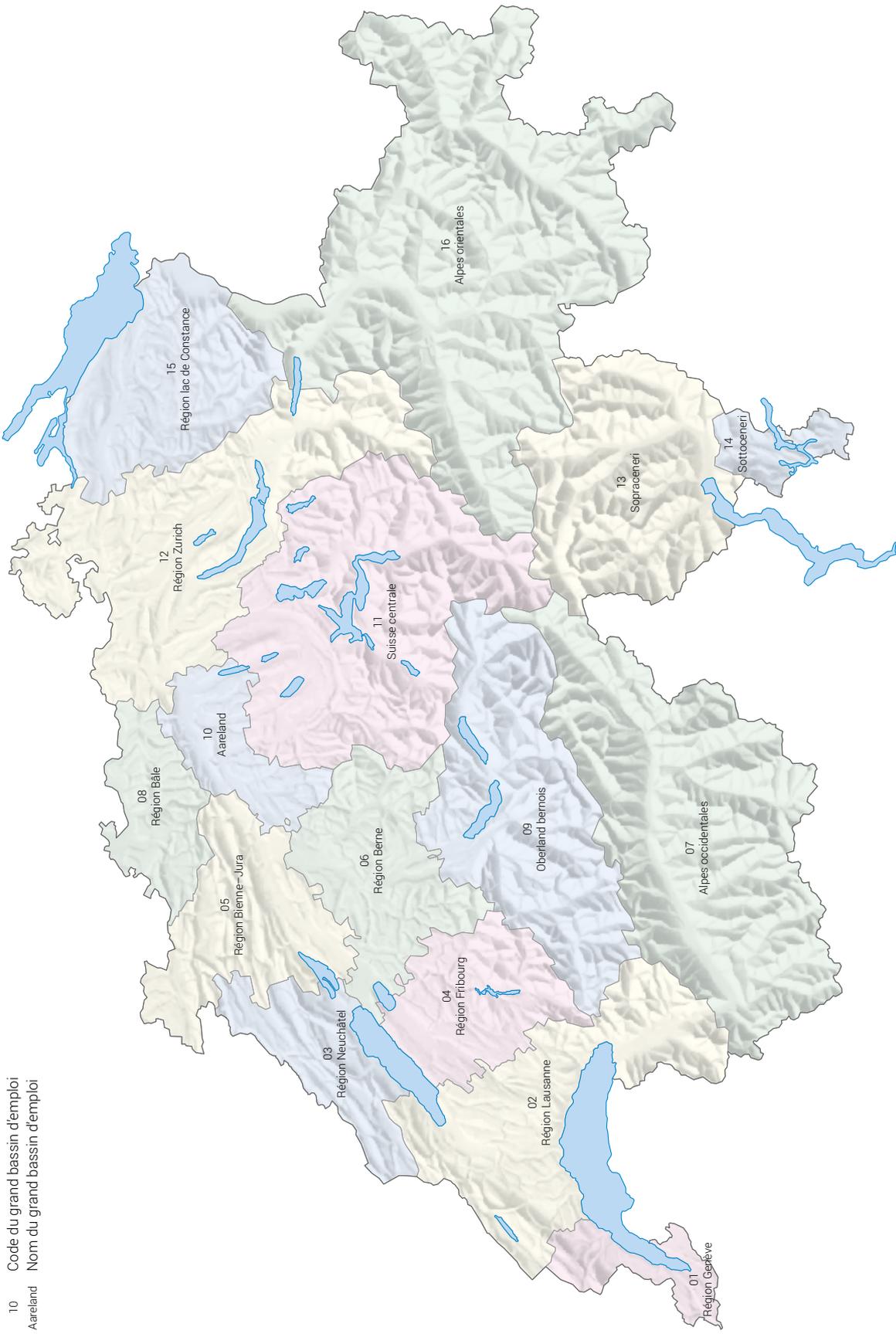
G6



Sources: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse, STATPOP

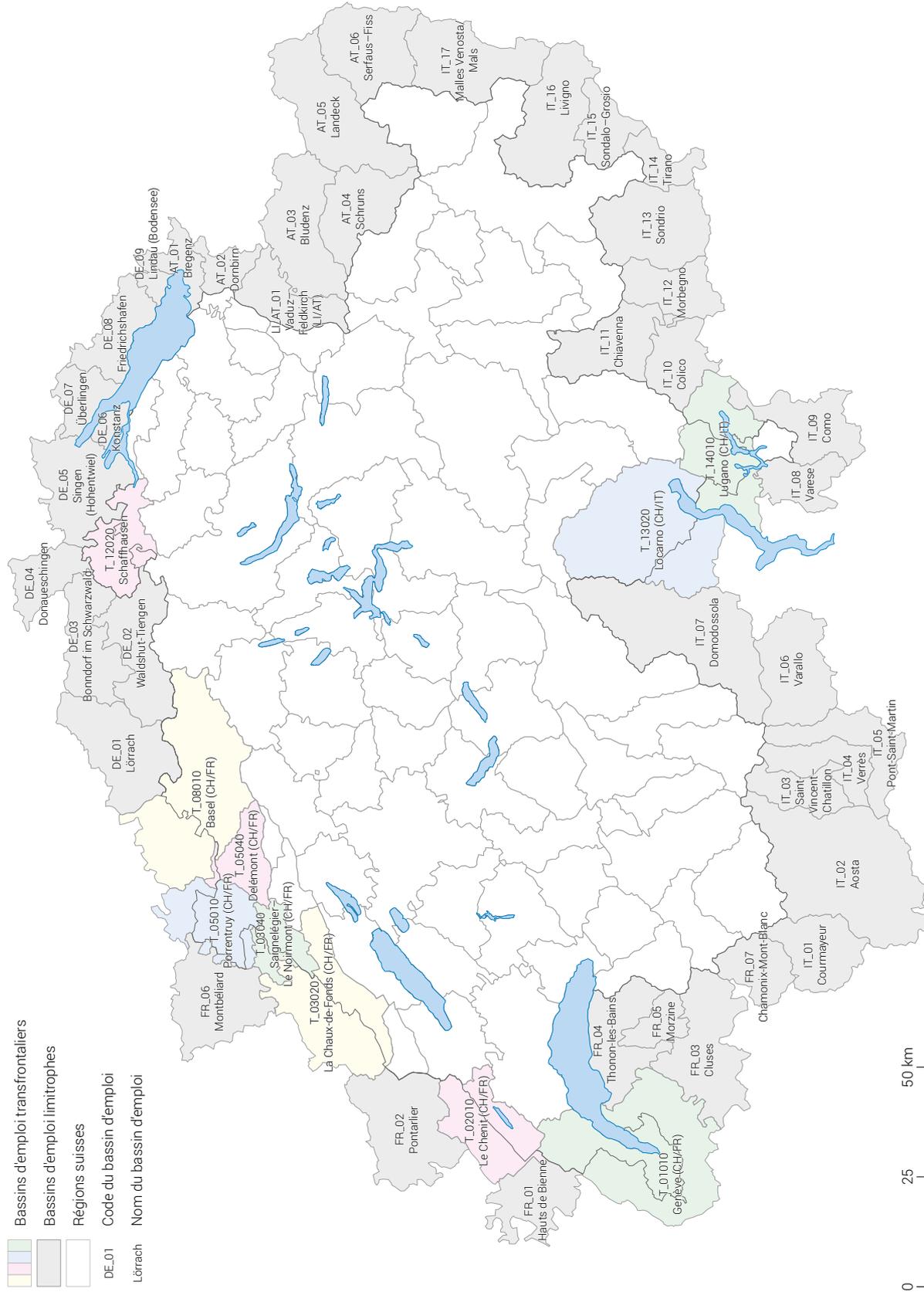
© OFS 2019

Les 16 grands bassins d'emploi, en 2018



Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

Les bassins d'emploi transfrontaliers et limitrophes, en 2018



Grands bassins et bassins d'emploi 2018

T9

Code du grand bassin d'emploi	Nom du grand bassin d'emploi	Code du bassin d'emploi	Nom du bassin d'emploi	Population 2017	Emplois 2016
01	Région Genève			583 728	384 848
		01011	Vernier – Lancy	180 589	121 135
		01012	Genève	200 548	180 100
		01013	Le Grand-Saconnex	54 624	23 611
		01014	Nyon	71 860	34 131
		01015	Thônex – Chêne-Bougeries	76 107	25 871
02	Région Lausanne			745 587	413 656
		02010	Le Chenit	14 096	10 652
		02021	Rolle – Saint-Prex	34 034	17 373
		02022	Renens – Ecublens	119 873	79 880
		02023	Prilly – Le Mont-sur-Lausanne	73 731	32 234
		02024	Lausanne	220 542	145 637
		02030	Yverdon-les-Bains	80 154	38 582
		02040	Monthey	56 265	23 078
		02050	Montreux – Vevey	112 050	51 388
		02060	Aigle	34 842	14 832
03	Région Neuchâtel			208 672	120 529
		03010	Val-de-Travers	11 898	5 900
		03020	La Chaux-de-Fonds	65 577	41 284
		03030	Neuchâtel	120 821	66 989
		03040	Saignelégier – Le Noirmont	10 376	6 356
04	Région Fribourg			278 237	139 719
		04010	Payerne – Estavayer	65 056	25 535
		04020	Bulle	68 335	32 439
		04030	Fribourg	144 846	81 745
05	Région Bienne – Jura			419 014	214 989
		05010	Porrentruy	24 573	14 331
		05020	Tramelan – Valbirse	21 704	10 296
		05030	Biel/Bienne	160 956	80 548
		05040	Delémont	38 375	21 359
		05050	Moutier	9 996	4 514
		05060	Solothurn	163 410	83 941
06	Région Berne			561 737	391 067
		06011	Murten	57 949	23 289
		06012	Bern	281 167	257 987
		06013	Münsingen – Belp	55 087	23 140
		06014	Zollikofen – Münchenbuchsee	50 906	28 195
		06015	Konolfingen	18 645	7 990
		06020	Burgdorf	71 557	36 321
		06030	Langnau im Emmental	26 426	14 145
07	Alpes occidentales			286 123	150 673
		07010	Martigny	52 105	23 856
		07020	Bagnes	15 273	8 176
		07030	Sion	88 973	49 309
		07040	Crans-Montana	15 292	6 283
		07050	Sierre	33 055	15 956
		07060	Leuk	14 596	6 080
		07070	Zermatt	10 902	8 774
		07080	Visp	21 946	15 304
		07090	Brig-Glis	33 981	16 935
08	Région Bâle			592 238	387 461
		08011	Laufen	26 347	10 241
		08012	Reinach (BL) – Allschwil	205 561	109 063
		08013	Basel	193 908	190 681
		08014	Liestal	93 707	44 864
		08015	Rheinfelden	72 715	32 612

Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

Grands bassins et bassins d'emploi 2018 (fin)

T9

Code du grand bassin d'emploi	Nom du grand bassin d'emploi	Code du bassin d'emploi	Nom du bassin d'emploi	Population 2017	Emplois 2016
09	Oberland bernois			223 515	115 855
		09010	Saanen – Château d'Oex	13 573	9 722
		09020	Zweisimmen – Lenk	9 627	5 415
		09030	Thun	134 503	62 912
		09040	Frutigen	18 270	9 917
		09050	Interlaken	35 019	20 877
		09060	Meiringen	12 523	7 012
10	Aareland			411 890	226 683
		10010	Langenthal	75 469	37 355
		10020	Aarau – Olten	336 421	189 328
11	Suisse centrale			774 442	478 732
		11010	Escholzmatt-Marbach – Schüpfheim	17 018	8 805
		11020	Sursee	117 096	68 041
		11030	Sarnen	33 420	19 575
		11040	Luzern	259 582	164 963
		11050	Stans	47 803	26 244
		11060	Zug	191 193	138 613
		11070	Altdorf	35 620	18 026
		11080	Schwyz – Einsiedeln	72 710	34 465
12	Région Zurich			2 084 945	1 309 685
		12010	Baden	282 266	142 999
		12020	Schaffhausen	106 494	54 381
		12031	Dietikon – Schlieren	168 484	84 909
		12032	Kloten	181 230	106 534
		12033	Zürich	409 241	472 396
		12034	Horgen – Wädenswil	160 044	59 385
		12035	Küsnacht (ZH) – Meilen	58 315	24 032
		12036	Uster – Dübendorf	198 980	112 792
		12037	Wetzikon (ZH)	143 228	60 388
		12038	Rapperswil-Jona	51 597	27 614
		12040	Winterthur	205 017	101 416
		12050	Freienbach – Glarus	120 049	62 839
13	Sopraceneri			159 090	80 654
		13010	Faido	6 228	2 992
		13020	Locarno	70 122	34 353
		13030	Biasca	19 070	7 618
		13040	Bellinzona	63 670	35 691
14	Sottoceneri			203 154	154 108
		14010	Lugano	148 619	108 353
		14020	Mendrisio	54 535	45 755
15	Région lac de Constance			683 068	388 224
		15010	Wil (SG)	110 242	53 543
		15020	Frauenfeld	139 000	74 064
		15030	Kreuzlingen	52 762	27 161
		15040	Wattwil	31 657	15 296
		15050	St. Gallen	260 412	169 506
		15060	Appenzell	17 294	9 459
		15070	Altstätten	26 321	14 222
		15080	Widnau – Au	45 380	24 973
16	Alpes orientales			268 690	163 452
		16010	Ilanz/Glion	25 653	13 459
		16020	Mels – Sargans	40 461	19 266
		16030	Thusis	13 538	7 118
		16040	Buchs (SG)	38 876	20 503
		16050	Chur	81 669	53 690
		16060	Vaz/Obervaz	9 868	6 254
		16070	St. Moritz	9 839	10 972
		16080	Klosters-Serneus	15 128	7 240
		16090	Davos	11 183	8 805
		16100	Samedan – Pontresina	16 256	11 286
		16110	Scuol	6 219	4 859

Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

5 Application

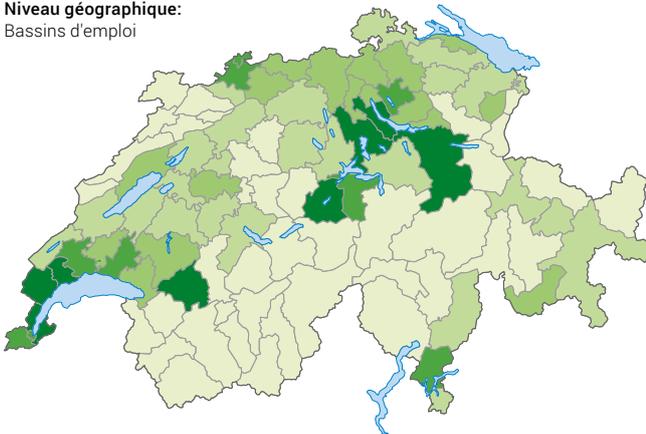
Le niveau géographique des bassins d'emploi peut être largement utilisé pour des besoins d'analyse statistique spatiale et de représentation cartographique, dans des domaines aussi divers que la santé publique, l'économie ou la démographie par exemple.

La carte G 10 illustre l'intérêt de disposer de différents niveaux géographiques, qui permettent d'analyser et de représenter le même phénomène à différentes échelles. D'autres exemples peuvent être consultés sur le site internet de l'OFS.¹

Revenu annuel net moyen par contribuable, en 2015

G 10

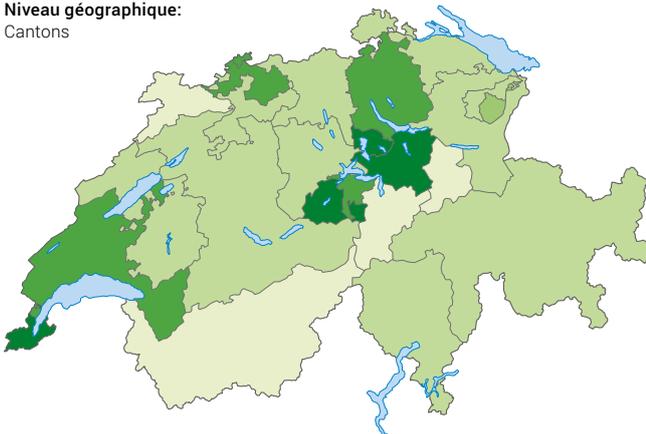
Niveau géographique:
Bassins d'emploi



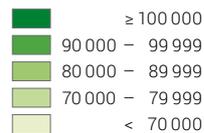
Niveau géographique:
Grands bassins d'emploi



Niveau géographique:
Cantons



Revenu net¹ par contribuable²,
en francs



0 25 km

¹ calculé à partir du revenu imposable déterminant pour calculer l'impôt fédéral direct, personnes physiques

² contribuables acquittant un impôt fédéral direct

Sources: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse, Administration fédérale des contributions

© OFS 2019

¹ www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Thèmes transversaux → Analyses territoriales → Indicateurs de disparités régionales

6 Comparaison entre les bassins d'emploi 1980 et 2018

Grands bassins d'emploi

Deux grands bassins sont identiques aux bassins d'emploi actuels (Sottoceneri et Sopraceneri) et trois d'entre eux sont presque similaires (Alpes occidentales, Région Bâle et Alpes orientales). Les autres grands bassins d'emploi présentent des différences plus importantes, mais restent très comparables aux anciens, à l'exception de la Région Neuchâtel, qui s'agrandit de manière importante, et des Régions Berne et Fribourg, dont les contours sont modifiés. La Région Winterthour-Schaffhouse est englobée pour partie dans la Région Zurich et pour une autre partie dans la Région lac de Constance. Un nouveau grand bassin est créé (Région Oberland bernois) (G11).

Bassins d'emploi

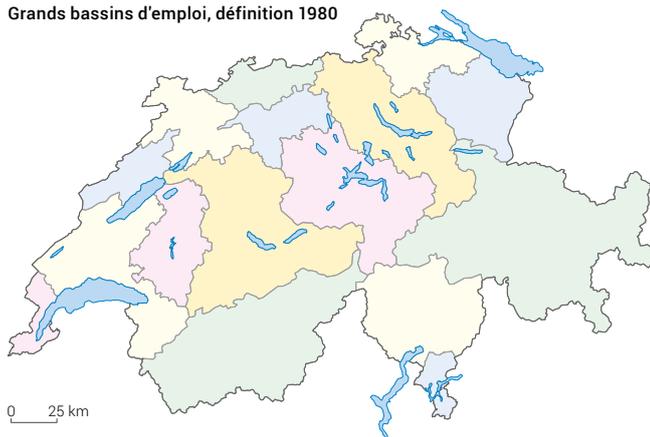
Si dans les régions de montagne on peut remarquer une certaine stabilité (quelques nouveaux bassins d'emplois correspondent exactement aux anciennes Régions MS), il en va autrement dans les régions de plaine où des reconfigurations importantes peuvent être constatées. La principale raison est à rechercher dans les évolutions structurelles du pays. Dans d'autres cas, on peut constater qu'à l'époque de la première définition, des choix d'ordre politique ont été effectués (adaptation des limites des régions en fonction de l'appartenance cantonale des communes ou des limites des régions linguistiques). Citons également le cas du canton du Jura qui, dans la nouvelle version est divisé en trois régions, alors que dans l'ancienne il formait un seul bassin d'emploi: un tel choix était sans doute l'expression d'une volonté de respecter les limites du nouveau canton créé quelques années auparavant.

La méthode utilisée, les ajustements opérés à l'époque et l'évolution structurelle du pays rendent ainsi complexe une présentation synthétique des modifications entre les versions actuelle et ancienne (Régions MS) de ce niveau géographique.

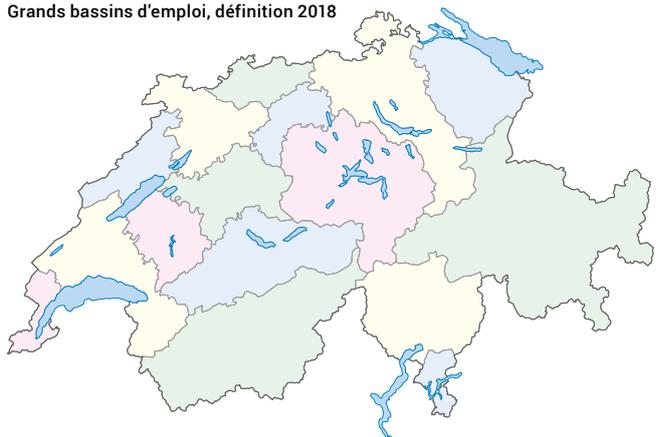
Les 16 grands bassins d'emploi, définitions 1980 et 2018

G 11

Grands bassins d'emploi, définition 1980



Grands bassins d'emploi, définition 2018



Source: OFS – Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2019

7 Suivi et révision

La mise à jour des niveaux géographiques non-institutionnels est indispensable afin de tenir compte des fusions de communes. Par ailleurs, les niveaux géographiques doivent refléter l'évolution de la réalité du territoire suisse. C'est pourquoi l'OFS actualise et révisé périodiquement l'ensemble de ces niveaux.

La mise à jour consiste à adapter de manière régulière les périmètres des niveaux non institutionnels aux changements intervenant dans les niveaux institutionnels (par exemple, lors de fusions de communes). Chaque année, l'OFS réévaluera l'appartenance des nouvelles communes aux bassins d'emploi. Si la nouvelle entité est constituée uniquement de communes faisant partie d'un même bassin d'emploi, elle sera attribuée à celui-ci. Si la nouvelle entité est constituée de communes faisant partie de différents bassins d'emploi, elle sera attribuée au bassin d'emploi vers lequel elle compte le plus de pendulaires (ceci toujours sur la base de la matrice des flux pendulaires de 2014).

La structure spatiale du pays évolue au fil du temps. Les déplacements pendulaires, l'évolution économique, les changements dans les habitudes des habitants ou encore la construction d'infrastructures de transport (extension du réseau, augmentation des fréquences par exemple) ont un impact direct sur la mobilité et donc potentiellement sur les bassins d'emploi. L'OFS veut tenir compte de cette évolution en actualisant environ tous les dix ans ces derniers, c'est-à-dire en utilisant la même méthode de calcul, mais avec de nouvelles données.

Les bassins d'emploi limitrophes de la Suisse sont présentés à titre indicatif et ne seront pas mis à jour. Les bassins transfrontaliers feront l'objet d'une mise à jour (adaptation à l'état des communes le plus récent) au même rythme que pour les bassins d'emploi suisses.

Bibliographie

Coombes M.G., Green A.E., Openshow S., (1986). *An efficient algorithm to generate official statistics report areas: the case of the 1984 Travel-to-Work Areas in Britain*. The Journal of Operational Research Society. 37(10): 943 – 953

Coombes M., Bond S. (2008). *Travel-to-Work Areas: the 2007 review*. London. Office for National Statistics.

Coombes M., Casado-Diaz J.M., Martínez-Bernabeu L., Carasu F. (2012). *Study on comparable labour market areas: final research report*. Eurostat.

Eurostat (2015). *Task Force on Harmonised Labour Market Areas: Final Report*. Luxembourg: Eurostat; 2015. [http://ec.europa.eu/eurostat/cros/system/files/Task Force on LMA Final Report.pdf](http://ec.europa.eu/eurostat/cros/system/files/Task_Force_on_LMA_Final_Report.pdf)

Franconi L., D'Alò M., Ichim D. (2016.) *Istat implementation of the algorithm to develop Labour Market Areas, Technical Report*. Roma: Istat. <https://www.istat.it/en/files/2016/03/Description-of-the-LabourMarketAreas-algorithm.pdf>.

Legendre P., Legendre L. (1998). *Numerical ecology*, 2nd English edition. Elsevier Science BV, Amsterdam

OFS 2014. *L'espace à caractère urbain 2012 – Rapport explicatif*

Saporta G. (2006). *Probabilités, analyse des données et statistiques*, Paris, Éditions Technip

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Centre d'information statistique

Service de renseignements statistiques de l'OFS

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

L'Office fédéral de la statistique a procédé à la révision de la définition des Régions MS et des Bassins d'emploi à l'aide d'un algorithme statistique clairement documenté développé par Eurostat en collaboration avec différents pays européens. Cette méthode permet de regrouper les communes sur la base de la matrice des flux pendulaires entre le lieu de domicile et le lieu de travail des personnes actives employées.

Désormais, les Régions MS porteront le nom de «Bassins d'emploi» et les bassins d'emploi actuels, celui de «Grands bassins d'emploi».

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1925-1800

ISBN

978-3-303-21038-3

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.